

Faculté de médecine



MNUC2MC Master complémentaire en médecine nucléaire



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Responsable académique : François Jamar

Contact : Secrétariat du Centre de médecine nucléaire

Tél. 027642585 ou 2580

Commission d'enseignement

Président : F. Jamar

Membres : DE COSTER Patrick, KRUG Bruno, LONNEUX Max, PAUWELS Stanislas, ROELANTS Véronique, VANDER BORGHT Thierry. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

Les candidats doivent présenter les épreuves de sélection en médecine interne. La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la Formation

Ce programme de 2^e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine nucléaire (A.M. du 19.07.1996 publié le 10.09.1996).

Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine nucléaire, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine nucléaire (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure Générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans (à temps plein), dont trois années de formation de base et deux années de formation supérieure. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Première partie - Formation de base

1^{re} et 2^e années

- Questions spéciales de médecine interne
- Séminaire de médecine interne

L'enseignement théorique de ces deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

3e année

<u>ESP3420</u>	Statistique médicale[22.5h+7.5h]	Annie Robert
<u>FARM3200</u>	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie[22.5h+60h]	Bernard Gallez
<u>FARM3320</u>	Principe et méthodologie des dosages radioimmunologiques et radionucléidiques[15h+40h]	Diane Maisin, Marianne Philippe (coord.)
<u>MNUC3120</u>	Techniques de mesures et démonstrations[15h+30h]	Anne Bol, Larry van Elmbt
<u>PHYS2360</u>	Physique atomique, nucléaire et des radiations[22.5h]	Youssef El Masri
<u>RDTH3131</u>	Radiobiologie générale et spéciale[22.5h]	Vincent Grégoire, John Gueulette, Pierre Scalliet
<u>RPR2001</u>	Notions de base de radioprotection[10h+5h]	Vincent Grégoire (coord.), Patrick Smeesters
<u>RPR2002</u>	Compléments de radioprotection[20h+10h]	Philippe Clapuyt, François Jamar, Pierre Scalliet (coord.), Patrick Smeesters
<u>RPR2280</u>	Radiogénétique[15h]	Vincent Grégoire
<u>RPR3010</u>	Questions spéciales de radioprotection[40h]	Philippe Clapuyt, François Jamar, Pierre Scalliet (coord.), Patrick Smeesters, Jean-Paul Trigaux, Stefaan Vynckier

(Partim 20h)

Deuxième partie - Formation supérieure

- Utilisation des radioisotopes
- Démonstrations, techniques et protocoles de médecine nucléaire in vivo (par séries)
- Un ou plusieurs cours à option

Évaluation

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Un **mémoire** sera présenté et défendu oralement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine nucléaire.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.